



PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

10 MARS 2020

L'an 2020, le 10 mars à 20h00, le Conseil Municipal de la commune d'EANCÉ s'est réuni sous la présidence de Monsieur VALAIS Henri, Maire, en session ordinaire. La convocation et l'ordre du jour ont été transmis et affichés à la porte de la Mairie le 02/03/2020.

Etaient présents : M.VALAIS – M.BRIZARD – M.NOURY – M.SOULAS – MME.ALONSO - MME.BOUCAULT – MME.GESLIN - MME.MONNET –MME.PRIMAULT - MME.THOMAS.

Absents excusés : M.JOLYS

Absents :

Secrétaire de séance :

Le procès-verbal de la séance du 19 février 2020 est adopté à l'unanimité.

2020-15 – FINANCE : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION ET DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 – AFFECTATION DES RESULTATS – BUDGET COMMUNE

Monsieur le Maire sort de la salle et ne prend pas part au vote.

Le conseil municipal désigne à l'unanimité Madame MONNET pour présenter et faire voter le compte administratif.

Madame MONNET Thérèse présente le compte de gestion établi par le trésorier de RETIERS à la clôture de l'exercice 2019. Après vérification, le compte de gestion établi et transmis par ce dernier, est conforme au compte administratif du budget lotissement.

Madame MONNET Thérèse expose le compte administratif 2019 qui s'établit comme suit :

- Excédent de fonctionnement : 141 443.67€
- Déficit d'investissement : 22 201.22€

Madame MONNET Thérèse propose d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2019 comme suit :

- **Détermination du résultat de fonctionnement**

Dépenses de fonctionnement	242 522.36€
Recettes de fonctionnement	301 537.39€
Excédent de fonctionnement	59 015.03€
Résultat de fonctionnement reporté	82 428.64€
Résultat de fonctionnement à affecter (002)	141 443.67€

- **Détermination du besoin de financement de la section d'investissement**

Dépenses d'investissement	667 664.17€
Recettes d'investissement	498 203.21€
Déficit d'investissement	- 169 460.96€
Résultat d'investissement antérieur reporté	147 259.74€
Résultat d'investissement cumulé (001)	- 22 201.22€

Restes à réaliser - Dépenses	-92 715.11€
------------------------------	-------------

Besoin de financement de la section d'investissement (1068)	114 916.33€
---	-------------

Affectation du résultat 2019 :

- Affectation en réserves R 1068 en investissement : 22 201.22€
- Report en recettes de fonctionnement R 002 : 119 242.45€

Sur le rapport de Madame MONNET Thérèse et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide:

- ✓ d'approuver le compte de gestion du receveur principal pour l'exercice 2019 dont les écritures sont conformes au compte administratif du budget lotissement pour le même exercice.
- ✓ d'approuver l'affectation du résultat présenté ci-dessus.
- ✓ d'approuver le compte administratif 2019.
- ✓ autorise Monsieur le Maire à réaliser toutes les démarches y afférentes.

2020-16 – FINANCE : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION ET DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 – AFFECTATION DES RESULTATS – BUDGET ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire sort de la salle et ne prend pas part au vote.

Le conseil municipal désigne à l'unanimité Madame MONNET pour présenter et faire voter le compte administratif.

Madame MONNET Thérèse, conseillère municipale, présente le compte de gestion établi par le trésorier de RETIERS à la clôture de l'exercice 2019. Après vérification, le compte de gestion établi et transmis par ce dernier, est conforme au compte administratif du budget assainissement.

Madame MONNET Thérèse expose le compte administratif 2019 qui s'établit comme suit :

- Excédent de fonctionnement : 1 679.43€
- Excédent d'investissement : 13 692€

Madame MONNET Thérèse propose d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2019 comme suit :

- Résultat reporté en recettes de fonctionnement (002) : 1 679.43€
- Excédent reporté en dépenses d'investissement (001) : 13 692€

Sur le rapport de Madame MONNET Thérèse et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide:

- ✓ d'approuver le compte de gestion du receveur principal pour l'exercice 2019 dont les écritures sont conformes au compte administratif du budget assainissement pour le même exercice.
- ✓ d'approuver l'affectation du résultat présenté ci-dessus.
- ✓ d'approuver le compte administratif 2019.
- ✓ autorise Monsieur le Maire à réaliser toutes les démarches y afférentes.

2020-16 – FINANCE : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION ET DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 – AFFECTATION DES RESULTATS – BUDGET LOTISSEMENT

Monsieur le Maire sort de la salle et ne prend pas part au vote.

Le conseil municipal désigne à l'unanimité Madame MONNET pour présenter et faire voter le compte administratif.

Madame MONNET Thérèse, conseillère municipale, présente le compte de gestion établi par le trésorier de RETIERS à la clôture de l'exercice 2019. Après vérification, le compte de gestion établi et transmis par ce dernier, est conforme au compte administratif du budget assainissement.

Madame MONNET Thérèse expose le compte administratif 2019 qui s'établit comme suit :

- Excédent de fonctionnement : 59 477.73€
- Déficit d'investissement : 60 619.45€

Madame MONNET Thérèse propose d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2019 comme suit :

- Résultat reporté en recettes de fonctionnement (002) : 59 477.73€
- Excédent reporté en dépenses d'investissement (001) : 60 619.45€

Sur le rapport de Madame MONNET Thérèse et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide:

- ✓ d'approuver le compte de gestion du receveur principal pour l'exercice 2019 dont les écritures sont conformes au compte administratif du budget lotissement pour le même exercice.
- ✓ d'approuver l'affectation du résultat présenté ci-dessus.
- ✓ d'approuver le compte administratif 2019.
- ✓ autorise Monsieur le Maire à réaliser toutes les démarches y afférentes.

2020-17 – FINANCE : LOCATION D'UN HANGAR COMMUNAL ET DE SON TERRAIN ATTENANT

Monsieur le Maire propose de mettre en location le hangar cadastré C 0015 situé entre le 4 et 6 rue Sainte Anne en contrepartie la personne pourrait entretenir le terrain attenant.

Monsieur le Maire informe que ce hangar a aucune utilité à ce jour et qu'il pourrait être utilisé pour stocker ou faire stationner un véhicule.

Monsieur le Maire propose que le locataire paie annuellement un loyer et que la durée de location n'excède pas un an.

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide:

- ✓ de reporter ce point ultérieurement.
- ✓ autorise Monsieur le Maire à réaliser toutes les démarches y afférentes.

2020-18 – FINANCE : AFFECTATION DES TRAVAUX D'ENTRETIEN DU RESEAU EAUX USÉES ET DES BASSINS DE LAGUNAGE PAR L'AGENT TECHNIQUE COMMUNAL – ANNÉE 2020

Monsieur le Maire expose le décompte des charges d'entretien du réseau et des bassins de lagunage de l'année 2020 pour l'assainissement.

Les dépenses inscrites sur ce décompte correspondent à la main d'œuvre de l'employé communal et au coût du matériel utilisé pour l'entretien de l'assainissement communal.

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide:

- ✓ d'autoriser le paiement d'un montant de 3 000€ du budget assainissement (compte 6287) vers le budget commune (compte 70841) pour l'exercice 2020.
- ✓ autorise Monsieur le Maire à réaliser toutes les démarches y afférentes.

Heure de début : 20h00

Heure de fin : 21h45